

<b>Titre</b>	<b>Renouveler l'autoinjecteur d'épinéphrine chez un.e usager.ère ayant un diagnostic d'allergie de type anaphylactique</b>		<b>DSP-CCSMTL-IT-47</b>
Référence à un protocole : <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> <input checked="" type="checkbox"/>	Date d'entrée en vigueur : 2020-02-11	Date de mise à jour : 2024-04-10	
<b>Situation clinique ou clientèle</b>	Tout.e usager.ère du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) chez qui un diagnostic d'anaphylaxie a été confirmé.		
<b>Professionnel.les autorisé.es</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Infirmier.ères de l'ensemble des secteurs d'activités du CCSMTL</li></ul>		
<b>Activité(s) professionnelle(s) visée(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ;</li><li>Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance ;</li><li>Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.</li></ul>		
<b>Médecin répondant</b>	Médecin traitant ou médecin désigné (ex : pourrait être le médecin de garde, médecin superviseur, etc.) selon le fonctionnement du service.		

## **Indication**

Toute personne chez qui un diagnostic d'allergie de type anaphylactique a été confirmée par un médecin et/ou pour qui de l'épinéphrine en auto-injecteur a déjà été prescrite.

## **Contre-indications**

Aucune

## **Protocole médical**

1. Valider le type d'allergie et d'anaphylaxie qui a été diagnostiquée.
2. Déterminer la posologie selon le poids :

<b>Poids</b>	<b>Dose d'épinéphrine</b>
10 à 25 kg	0,15 mg
> 25 kg	0,3 mg

## **Limites ou situations exigeant une consultation médicale obligatoire**

---

Aucune

## **Outils de références et sources**

---

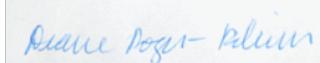
Centre d'expertise en santé de Sherbrooke (CESS). Méthode de soins informatisée : Utilisation de l'auto-injecteur d'épinéphrine lors d'une anaphylaxie. Consulté le 22 juillet 2019

CISSS Capitale Nationale (2013). Ordonnance Collective ALL-01-GMF : Renouvellement d'un auto-injecteur d'épinéphrine.

CSSS Sud-Ouest-Verdun (2013). Ordonnance Collective DSI-OC-92 : Renouveler l'auto-injecteur d'épinéphrine expiré à des fins de remboursement.

Pfizer Canada. Monographie EpiPen : Consulté le août 2019  
[https://www.pfizer.ca/sites/default/files/201708/EpiPen\\_PM\\_F\\_205110\\_30May2017.pdf](https://www.pfizer.ca/sites/default/files/201708/EpiPen_PM_F_205110_30May2017.pdf) et  
<https://www.epipen.ca/fr>

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR			
<b>Élaboration de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant)</b>	D <sup>r</sup> Daniel Murphy, chef adjoint volet première ligne - département de médecine générale Valérie Sicard, conseillère-cadre en soins infirmiers, DASI-PP Karine Tourigny, conseillère-cadre en soins infirmiers intérimaire, DASI-PP  <b>Personnes consultées :</b> Anne-Marie Denault, chef des IPS Joanne Turcotte, conseillère en soins infirmiers Suzanne Gilbert, chef adjointe au chef du département de pharmacie, soins pharmaceutiques, enseignement, recherche et utilisation optimale du médicament		
<b>Validation de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant)</b>	Julie Désalliers, omnipraticienne GMF Espace Santé Île-des Soeurs		
Approbation de la version actuelle par le représentant du CMDP de l'établissement			
<b>Nom :</b>	Lajeunesse	<b>Prénom :</b>	Julie
<b>Signature :</b>		<b>Date :</b>	2020-03-17
Révision			
<b>Date de la dernière révision (si applicable)</b>	2023-11-03		
<b>Date d'entrée en vigueur de la présente version</b>	2020-02-11		
<b>Date prévue de la prochaine révision</b>	2023-02		

PROCESSUS DE RÉVISION			
<b>Élaboration de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant )</b>		Qian Du, pharmacien chef adjoint – Soins pharmaceutiques, enseignement, recherche et usage optimal et sécuritaire du médicament Karl Gravel, chef de service, santé et réadaptation jeunesse Dre Catherine Turcot, médecin Dr Amar Boudjerida, médecin, chef médical de l'urgence de l'Hôpital Notre-Dame Laurence Chaput, conseillère cadre en soins infirmiers, volet médecine, DSI – pratiques professionnelles Mélanie Vinette, conseillère cadre, santé physique générale et spécialisée, DSM – pratiques professionnelles Marie-Christine Gras, coordonnatrice des services généraux et des GMF du réseau local de services Sud-Ouest-Verdun Julie Verville, infirmière clinicienne assistante du supérieur immédiat	
<b>Validation de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant)</b>		Qian Du, pharmacien chef adjoint – Soins pharmaceutiques, enseignement, recherche et usage optimal et sécuritaire du médicament Dre Catherine Turcot, médecin Dr Ivan Pavlov, urgentologue et chef des urgences, DSP Dr Amar Boudjerida, médecin, chef médical de l'urgence de l'Hôpital Notre-Dame Laurence Chaput, conseillère cadre en soins infirmiers, volet médecine, DSI – pratiques professionnelles Mélanie Vinette, conseillère cadre, santé physique générale et spécialisée, DSM – pratiques professionnelles Marie-Christine Gras, coordonnatrice des services généraux et des GMF du réseau local de services Sud-Ouest-Verdun	
Approbation de la version actuelle par le représentant du CMDP de l'établissement			
Nom :	Roger-Achim	Prénom :	Diane
Signature :		Date :	2024-04-25
Révision			
Date d'entrée en vigueur	2020-02-11		
Date de la dernière révision (si applicable)	2024-04-10		
Date prévue de la prochaine révision	2027-04		